



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO

E-E184858

VALABLE JUSQU'AU

10/09/2026

ÉDITÉ LE 23/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/10/2004

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/02/2024
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-DENIS 2004B01037
Siret : 479 140 188 00034
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 0010277/D
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 0450644T-0011

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 045060440011

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : CLIMATISATION FROID COMMERCIAL

Sigle : CFC
1 LOTISSEMENT CITRONNELLES
BP25
97440 SAINT-ANDRE

Téléphone : 02 62 58 09 94

Fax : 02 62 58 09 94

Portable : 06 92 87 28 79

Responsabilité légale :
MORIN FRED GÉRANT

Site Internet : <http://cfc-reunion.fr>

E-mail : cfc-reunion@orange.fr

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 1 652 549

Tranche de classification : CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	9	06/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.